

Fiche de travail : architecture des Tables Rondes et Ateliers 25 février 2025

1. L'exception agricole, concept et instrument citoyen pertinent pour mobiliser largement et défendre alimentation, agriculture et environnement ?

L'exception agricole et son analyse critique - constituer, élaborer la doctrine pour accompagner la mise en synergie des acteurs et des actions et initiatives alternatives sur alimentation, agriculture et écologie (critères de l'exception : politiquement cohérente, socialement juste, économiquement judicieuse, écologiquement responsable, socialement acceptable).

3. Pourquoi nous, maintenant ?

Contexte global et local favorable, attente sociétale, moment opportun pour la cristallisation d'un long processus réflexif, des initiatives et actions de terrain de plus en plus nombreuses et diverses. Possibilité de faire émerger un réseau puissant et un mouvement porteur.

Anticiper les étapes et moyens d'un long combat.

S'appuyer sur les travaux des Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

L'exception agricole (et notions similaires) en bref,

Elle existe à des degrés divers dans tous les pays industrialisés et/ou riches (subventions, marchés protégés, droits de douane, aides directes, indirectes ou déguisées, concurrence faussée par des monopoles et oligopoles, contingentements tarifaires, influence sur les prix, délocalisations avantageuses...). Elle n'est guère pensée qu'en fonction de critères qui ne privilégient pas la préservation de la nature ni l'amélioration de l'accès à une nourriture suffisante et de qualité pour tous.

Il devient donc nécessaire de repenser l'exception agricole pour l'avenir, en la comprenant comme une exception à la fois écologique et alimentaire, donc en lui assignant de nouvelles fonctions telles qu'assurer la sécurité alimentaire dans les pays qui sont actuellement en état d'insécurité plus ou moins chronique, préserver la nature pour garantir les besoins fondamentaux des générations futures, améliorer la santé globale des écosystèmes, des sociétés, des communautés et des personnes. Cela ne peut probablement se faire qu'en repensant l'agriculture elle-même, c'est-à-dire en ouvrant plus largement le panorama d'agricultures diverses écologiquement orientées et en incorporant l'économie agricole dans un complexe environnemental et social politiquement gouverné dans l'intérêt général depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle internationale. L'exception agricole est la première étape dans l'avènement de sociétés plus équitables et faisant plus globalement symbiose avec la nature (contrat naturel et civilisationnel).

I. Cadrage de l'exception agricole (écologique, alimentaire etc) – quelques points transversaux

Les acteurs et les initiatives au service d'une finalité d'intérêt collectif et général ;

La pédagogie de l'acceptation sociétale / culturelle

La métaphore de la **santé globale** (individus, sociétés, écosystèmes) comme lien entre alimentation-santé-nature: disponibilité et accès aux ressources (terre, eau, bioressources etc), alimentation et environnement. La dimension biens et services publics

Redéfinir agriculture(s) et agriculteurs en pensant *démocratie alimentaire*, nouvelle donne agricole, *transition écologique en agriculture*. Comment produire, comment consommer? Un agriculteur hors sol est-il un agriculteur ?

Les déterminants politiques analysés par la société civile, par la recherche et par les expériences de terrain

L'exception agricole et la transition sociétale : Quels moyens pour permettre de faire coexister une diversité de formes d'agriculture, en particulier en tenant compte des besoins alimentaires des communautés de vie, des déséquilibres entre les pays, de la préservation de la nature, des évolutions du climat ?

La pertinence et la faisabilité du concept Exception Agricole, l'épreuve par les alternatives. Et vice versa.

Les territoires : adéquation ressources et besoins des populations. Re-territorialiser les politiques publiques (une certaine autosuffisance alimentaire ; quelle échelle géographique / politique ?)

- penser les transitions écologiques des territoires : problématique alimentaire / nutritionnelle / culturelle, environnementale, agricole ;
- transposer politiquement, économiquement, juridiquement (quels compromis entre préservation de la nature – la base ressources, les besoins et les droits fondamentaux ?)

II. L'exception agricole décryptée : 3 tables rondes, 3 ateliers

TRI – Exception agricole : de quoi parle-t-on ?

L'exception agricole, enjeux et contour en partant des différents textes identifiés comme allant dans cette même direction : <http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article453>

Pertinence des concepts. Forces et faiblesses.

- mise en cohérence des approches existantes: exception agricole et écologique, exception agro-culturelle, exception alimentaire, démocratie alimentaire, autres notions.
- articulation et synergie des politiques alimentaires et des politiques agricoles et autres.

Pour l'exception, comment doit-on parler de la nature : évaluation, capital, biens communs/publics/collectifs/privés, patrimoine commun de la nation/de l'humanité ?...

- acceptation sociétale et culturelle de l'exception : via notion de « santé globale », des écosystèmes, des sociétés, des communautés et des personnes ?

Anticiper l'évolution et/ou la pratique de l'exception. L'exception, un état transitoire ?

Conclusions possibles :

- un concept utile et opérationnel pour rassembler les acteurs et pour engager les transitions ?
- esquisser le projet politique et le cadre juridique.

TR 2 - Retour d'expériences

Les expériences sur les territoires et les acteurs:

- en quoi concrétisent-elles l'exception agricole ?
- se reconnaissent-ils dans une approche "d'exception" ?
- forces et faiblesses de ces initiatives et expériences ?

- l'exception agricole, alimentaire, écologique peut-elle amplifier et renforcer les expériences alternatives ?

Conclusions possibles :

Quel dénominateur commun il y a entre les différentes initiatives et expériences ?

- En quoi ces expériences permettent-elles de nouer des liens entre l'agriculture et la nature, d'une part, et entre l'agriculture et l'alimentation, d'autre part ?
- Comment formaliser une mise en réseau des différentes initiatives pour faire masse critique (sur des territoires, dans l'UE, à l'échelle internationale) ?
- esquisser le projet politique et le cadre juridique.

TR3 – Démocratie alimentaire et territoires - repenser la gouvernance de nos systèmes alimentaires.

La nourriture, une marchandise ou un bien commun ?

Un système alimentaire qui valorise le potentiel de chaque territoire

- Comment activer la démocratie participative dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques visant à ajuster les ressources naturelles disponibles et les besoins fondamentaux des personnes ? Comment adapter cette démocratie participative à diverses échelles de territoires (collectivité territoriale, bassin de vie, bassin versant, parc naturel régional, pays, continent, mondial) ? Faut-il privilégier une échelle territoriale ?

- Par quels moyens, autres que la seule charité, peut-on améliorer le respect du droit de l'homme à l'alimentation et à l'eau potable ? Faut-il penser ces moyens à l'échelle des territoires, celle des Etats ou à l'échelle internationale ?

Conclusions possibles :

Comment mettre en cohérence des politiques publiques adaptées, des comportements économiques et les instruments des droits de l'homme à l'alimentation et à l'eau potable, à un environnement vivant et vivable, à des moyens de subsistance ?

3 Ateliers – Demain, quelles actions collectives ? Comment fait-on politiquement ?

Atelier 1 – stratégie internationale : Penser les cadres politiques, juridiques, l'acceptation culturelle. Considérations éthiques. Forces et faiblesses des instruments existants.

Atelier 2 – Peut-on imaginer une nouvelle agriculture ? Ou une diversité d'agricultures ancrées sur des territoires eux-mêmes divers ?

Atelier 3 – Comment développer une politique du goût pour la mettre au service d'une amélioration de la sécurité alimentaire globale ?

III. Conclusions générales

Synthèse et Recommandations sur :

- esquisser le projet politique et le cadre juridique d'une "exception agricole"
- la contribution de l'exception agricole à la démocratie alimentaire, à repenser l'agriculture et à l'intégration effective entre agriculture, environnement et alimentation.